



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2026

Convocation le : 22 juin 2026

Tél : 05 61 89 08 41

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Sylvie BABO, Thierry LOUGARRE, Justine CAMBOURS, Franck FEUILLERAT, Rémy CAMPOURCY, Ludovic PARDO, Brigitte VIGNEAU, Akli MESLOUB.

Absentes représentées : Jeannine BREL, Christelle PELLEGRIN..

Absents excusés : Annick LECLER, Margaux BERNADAS, Bastien BERNADAS

Secrétaire de séance : Jacques ALBENQUE

RECONDUITE DU DISPOSITIF « CANTINE 1€ »

M. le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction du dispositif cantine à 1 €.

Dans ce cadre, l'État accorde, jusqu'au 31 décembre 2027, une aide de 3 euros pour chaque repas servi dans les restaurants scolaires, dont le tarif est égal ou inférieur à 1 euro pour les parents.

Aussi, il est proposé de reconduire, à compter du 20 juillet 2026, nos tarifs de restauration scolaire afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de tarifs plus réduits.

Notre grille tarifaire serait donc la suivante :

Repas élèves sur la base du quotient familial « Q »	Tarif
Tarif 1 : Enfant de la commune dont le Q est inférieur ou égal à 500 €	0,80 €
Tarif 2 : Enfant extérieur dont le Q est inférieur ou égal à 500 €	0,90 €
Tarif 3 : Enfant de la commune dont le Q est entre 501 € et 1000 €	0,90 €
Tarif 4 : Enfant extérieur dont le Q est entre 501 € et 1000 €	1,00 €
Tarif 5 : Enfant de la commune dont le Q est supérieur à 1000 €	4,50 €
Tarif 6 : Enfant extérieur dont le Q est supérieur à 1000 €	4,80 €

Cette grille tarifaire spécifique incluant un tarif à 1 euro serait applicable sur la durée de l'aide de l'État soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- reconduit la grille tarifaire ci-dessus pour les repas servis dans le cadre de la restauration scolaire jusqu'au 31 décembre 2027
- autorise la signature de la convention triennale avec l'État et de tous documents permettant de reconduire le dispositif « Cantine à 1 euro »

Voté à l'unanimité

SERVITUDES A CREER DANS LE CADRE DE LA VENTE DE LOGEMENTS DE LA CITE JARDINS

M. le Maire a été contacté par le notaire qui s'occupe de la vente des maisons de la Cité Jardins. La commune de Labarthe-Inard est propriétaire de parties communes, notamment de la voirie.

le notaire demande la création de servitudes sur ces parcelles par rapport aux réseaux existants. M. le Maire fait lecture du projet d'acte transmis par le notaire. Le Conseil Municipal fait savoir qu'il a besoin d'éclaircissements. M. le Maire va demander un complément d'information. La décision est remise à plus tard.

ACHAT D'UN CHAPITEAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'achat de chapiteau est envisagé. Celui-ci servirait aux différentes manifestations sur la commune et serait donc mis à la disposition des associations du village.

Plusieurs possibilités sont présentées :

- 1 barnum 3x3 pour un estimatif de 256 € TTC
- 1 chapiteau 6x12 garantie 5 ans, tube 50 pour un estimatif de 1 642 € TTC
- 1 chapiteau 6x12 tube 76 pour un estimatif de 2 286 € TTC
- 1 chapiteau 8x16, garantie 10 ans pour un estimatif de 4 500 € TTC

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir un chapiteau 6x12, garantie 5 ans, tube 50.

Voté à l'unanimité

TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PREAU EN SALLE DE JUDO

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Cagire Contact Club propose de transformer l'ancien préau en salle de judo afin d'accueillir au mieux ses adhérents.

Les travaux consistent en la mise en place de tapis sur la totalité du sol, la mise en place de protection mural et repeindre plafonds et mur. Les travaux seront effectués par les membres de l'association Cagire Contact Club.

Pour ce faire l'association a besoin d'acheter le matériel suivant et sollicite l'aide de la municipalité :

- la peinture pour un coût de 155,50 €
- les tapis de sol et muraux pour un coût de 1 654 €

soit un total de 1809,50 € TTC

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 1 809,50 € à l'association Cagire Contact Club.
- De rédiger et signer avec l'association une convention d'occupation de cette salle. La salle restera ouverte à toutes les associations.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement des sommes suivantes aux associations :

- ACCA 250,00 €

Voté à l'unanimité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 octobre 2022, il a été décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public pour le P1 bourg, P2 Route Nationale, P3 Castagne, P4 Gare, P5 Gaudine, P6 Ritouret, P7 Carcoules, P8 Pouche, P9 Chapelle, P10 Chepts, Chemin Vieux, P13 Perbost, P13 Barban et P14 Vignette tous les jours de 00h à 5h.

Au vu des divers cambriolages sur la commune pendant cette période et à la demande des administrés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien ou non de cet extinction.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas maintenir l'extinction de l'éclairage public pour le P1 bourg, P2 Route Nationale, P3 Castagne, P4 Gare, P5 Gaudine, P6 Ritouret, P7 Carcoules, P8 Pouche, P9 Chapelle, P10 Chepts, Chemin Vieux, P13 Perbost, P13 Barban et P14 Vignette tous les jours de 00h à 5h.
- d'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté municipal pour annuler l'extinction de l'éclairage public.

Vote : 7 POUR

5 CONTRE : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Akli MESLOUB, Sylvie BABO, Jeannine BREL (procuration à Christian ADER)

INAUGURATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS / FORUM DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'inaugurer la Maison des associations et la petite salle des fêtes entre le 1er et le 15 septembre. Il est décidé de retenir la date du 12 septembre.

Organisation : 10h00 : Forum des associations (organisé par la commission « associations »)

11h00 : présentation des 2 salles suivie de l'inauguration et d'un vin d'honneur

Grillades offertes aux Inardais et aux associations. Inscription obligatoire pour les grillades

La commission « association » propose d'organiser l'après-midi, un inter-associations (rencontre amicale entre les différents associations inardaises)

QUESTIONS DIVERSES

- Lors de la canicule, la municipalité a proposé à l'école et à l'ALAE, la mise à disposition de la petite salle des fêtes et de la maison des associations (salles climatisées).
La municipalité est aussi allée s'enquérir de l'état de santé des personnes vulnérables.
- **USIMETAL** : Dette toujours en cours, échéance fixée au 15 juillet avant le lancement de la procédure de recouvrement.
- **Parcelle de Mme LAFUSTE Nicole** : les ronces envahissent les parcelles voisines. Cette parcelle appartient maintenant aux services de l'État, une demande leur a été faite pour l'entretien de cette parcelle.
- **M. le Maire informe le Conseil Municipal que le broyeur est en panne.**
L'entreprise APYAGRI a effectué 2 devis :
 - 1 pour la réparation d'un montant estimé à 2 200 €
 - 1 pour le remplacement du broyeur par un neuf avec reprise de l'ancien pour un montant final de 5 400 € TTC (soit 4 500 € HT)

Monsieur le Maire propose aussi l'achat d'une tronçonneuse et des équipements de protection individuelle pour notre service technique pour un montant de 685,38 € TTC (soit 571,15 € HT).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir un nouveau broyeur pour un montant final de 5 400 € (soit 4 500 € HT)
- d'acquérir la tronçonneuse et les EPI pour un montant total de 685,38 € TTC (soit 571,15 € HT)
- de demander une aide financière au Conseil Départemental pour financer cette opération d'un montant total de 6 085,38 € TTC (soit 5 071,15 € HT).

Voté à l'unanimité

- **ENERCOOP** : présentation du bilan annuel
- **Commissions intercommunales** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils peuvent candidater aux commissions proposées par la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges

20h30 : départ de Ludovic PARDO et Justine CAMBOURS

- Des protections vont être mise en place dans les salles communales à hauteur des chaises pour ne pas abîmer les murs.
- **Reclassement du personnel** : Voir la possibilité de procéder au reclassement de Carole CADARIO et Dominique CLAVERIE
- Étudier la possibilité de mettre un coffret fixe au tennis pour les diverses manifestations.
- **Déchets verts** : un broyage est à prévoir prochainement.

- **Fête locale :** la messe annuelle est prévue le vendredi 14 août à 18h, elle sera gérée par le CIF qui déposera une gerbe. A son issue, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.
- **Prévoir un roulement pour les visites et états des lieux des salles communales.**
- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Gym :** un devis est en cours pour la mise en place d'un programmateur pour le chauffage de la salle des fêtes.
- **Petits travaux à prévoir :** pose de miroir à l'intersection de la rue des Mourères et rue des Pyrénées – Murette au cimetière – Robinet au monument aux morts – Fosse septique de la salle des fêtes et des ateliers – Détecteur de lumière à la salle des associations – Table pour la salle des associations.
- **Un grand nettoyage de l'école ainsi que des travaux d'entretien seront faits durant l'été par les employés municipaux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le secrétaire :

Le Maire :

